

7. Systèmes électroniques d'échange d'informations concernant les documents de notification et de mouvement

Décision : BC-14/11 : Systèmes électroniques d'échange d'informations concernant les documents de notification et de mouvement

Contexte :

Dans la décision BC-14/11, la Conférence des Parties a, entre autres, pris note des réponses reçues des Parties et autres intéressés fournissant des informations sur leur expérience des systèmes électroniques d'échange d'informations concernant les documents de notification et de mouvement¹ et reconnu la nécessité d'examiner plus avant ces systèmes.

Suite donnée :

	Demandes d'informations	Répondants	Méthodes de communication des informations	Dates limites de communication des informations
a)	Les Parties et autres intéressés sont invités à fournir des informations sur leur expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes électroniques d'échange d'informations sur les mouvements de marchandises et de déchets ou le contrôle de ceux-ci.	Parties Autres intéressés	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	30 septembre 2019
b)	Les Parties et autres intéressés sont invités à fournir des informations sur tous experts qui pourraient contribuer aux ateliers consultatifs visant à étudier les possibilités d'élaborer pour la Convention de Bâle un système qui permettrait l'automatisation des processus et l'échange électronique d'informations concernant la notification et le mouvement de déchets dangereux et d'autres déchets, leurs avantages et exigences escomptés, ainsi que les éventuelles mesures à prendre pour leur mise en œuvre, visés à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la décision BC-14/11.	Parties Autres intéressés	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	30 septembre 2019

Point de contact :

M^{me} Melisa Lim (E-mail : melisa.lim@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 82 83, Fax : +41 22 917 80 98).

¹ UNEP/CHW/OEWG.11/INF/21 et UNEP/CHW/CC.12/11/Add.2.